

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Claude DAGUISE

OBJET : Mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse communautaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) définit dans le cadre de la loi NOTRE (loi du 7 août 2015) la nouvelle organisation territoriale. La nouvelle cartographie est entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

Pour Grand Châtellerault, un processus d'extension a été proposé et le territoire de l'agglomération, initialement composé de 12 communes (2 communes ont fusionné en 2016), s'est élargi à 47 communes passant de 54 000 à 86 000 habitants.

La communauté d'agglomération s'est dotée d'une compétence action sociale d'intérêt communautaire, comprenant la gestion et/ou le soutien des établissements d'accueil de la petite enfance à vocation intercommunale c'est-à-dire les RAM de Usseau et des Ormes et les multiaccueils de la Roche-Posay et Sorbé-Clairvaux. Les autres équipements du territoire n'ont pas été déclarés d'intérêt communautaire.

Ce contexte de changements amène à ce que les institutions se questionnent collectivement sur le devenir des politiques Enfance / Jeunesse. Un diagnostic et une prospective sur les thématiques enfance et jeunesse en vue de préparer les contours des futures modalités de contractualisation vont être prochainement lancés en partenariat étroit avec la CAF de la Vienne.

Dans l'attente des conclusions de cette étude, la nouvelle agglomération souhaite en vertu de ses nouvelles compétences, signer avec la CAF de la Vienne et avec la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne, un Contrat Enfance Jeunesse communautaire à compter du 1er janvier 2017 et pour 4 ans jusqu'au 31 décembre 2020, concernant les structures et actions suivantes:

- RAM Usseau-Les Ormes,
- RAM Les Pt'its Loups MCL la Roche-Posay,
- LAEP MCL La Roche-Posay,
- Le Multi accueils MCL La Roche-Posay,
- RAM Association OPEERA,
- Le Multi accueils Association OPEERA,

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°22

page 2/2

- *la ludothèque communautaire,*
- *le secrétariat de la coordination du contrat,*
- *et le diagnostic 0 – 18 ans sur le territoire du Grand Châtellerault .*

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'article II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour les habitants du territoire de pouvoir continuer à bénéficier des services offerts dans les meilleures conditions d'accessibilité possible grâce au cofinancement de la CAF et de la MSA de la Vienne

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne en vue de signer pour 4 ans, le contrat enfance jeunesse communautaire qui sera effectif à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31/12/2020,
- de demander à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne le versement d'un acompte de 70% sur la base du financement antérieur prévu dans l'attente de la signature du contrat.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER